Département
du Haut-Rhin

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLÉ
1 Rue Pierre de Coubertin
68150 RIBEAUVILLÉ

****

N° : 2025.3.42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
****

Séance du 26 juin 2025
Sous la Présidence de M. Umberto STAMILE

Nb de membres en exercice :
31

Nb de présents :
19

Nb d'absents :
12
- *dont suppléés :* 2
- *dont représentés :* 6

Votants :
27
- *dont « pour » :* 27
- *dont « contre » :* 0
- *dont abstention :* 0

OBJET : VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

POINT 5.5 DE L'ORDRE DU JOUR

VU le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants ;

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1 ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable du CST en date du 2 juin 2025 ;

CONSIDERANT que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;

CONSIDERANT que la CCPR a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels, permettant ainsi d'identifier et de classer les risques rencontrés au sein de la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes ;

SUR PROPOSITION des Commissions Réunies en leur séance du 19 juin 2025 ;

SUR les exposés préalables résultant de la note explicative de synthèse ;

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

1° VALIDE

- *le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et le plan d'actions ci-annexés ;*

2° APPROUVE

- *l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique ;*

ADOPTE A L'UNANIMITE

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20250626-2025_3_42-D

Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 2 juillet 2025

Le Président,

M. Umberto STAMILE

La Secrétaire de séance,

Mme Elisabeth SCHNEIDER

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 2 juillet 2025 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20250626-2025_3_42-D

Types de risques	nombre de structures/ unités de travail concernées	Indice de risques résiduels moyens	Pondération (calcul de priorité≥ 10 unités = x 1 ; {6-9} = x 0.50 ; ≤ 5 unités = x 0.25)	Indices de priorité	recommandations, propositions d'améliorations (des agents, du cst, de l'assistant de prévention)	plan d'actions				
						décision de l'autorité territoriale validation : oui / non	personne en charge	délais de mise en œuvre	coût si évalué	réalisation de l'action
bruit	16	20	1	20	Mesure de l'exposition au bruit	oui	Assistant de prévention	moyen terme de 3 à 6 mois	5 800,00 €	
					limiter l'exposition par des process internes	oui	responsables unité	court terme - de 3 mois	0,00 €	
					travail sur l'acoustique des locaux par des modifications techniques (plaques acoustiques …)					
					EPCIB	oui	Assistant de prévention	court terme - de 3 mois	760,00 €	
					Dans le cas d'espaces ouverts et/ou partagés avec une autre entité, vérifier les possibilités de cloisonnement					
aménagement du poste	16	9	1	9	recherche et acquisition (si besoin) de mobilier adapté aux adultes dans les unités concernées					
					formation ergonomie et PRAP ou information gestes et postures					
					Remplacer les lave-vaisselle bas par des appareils en hauteur (hauteur de plan de travail)					
					réaménager les espaces de travail et de circulation de manière à assurer des dégagements d'au minimum 80cm					
					réaménager les espaces dédiés aux animateurs avec du mobilier adapté					
					lors de la découpe des aliments, éviter les postures contraignantes : travailler à hauteur d'homme : sur le chariot ou installation d'un plan de travail ou d'une table adaptée lorsque nécessaire	oui	responsables unité	court terme - de 3 mois	0,00 €	
					vérifier l'application des formations ergonomies (si nécessaire apporter les corrections adéquates par l'achat de mobilier ou de matériel adapté)	oui	Assistant de prévention	moyen terme de 3 à 6 mois	0,00 €	réalisée partiellement
					installation d'un plan de travail office réglable en hauteur					
					1/2 journée/ an de rappels sur l'ergonomie au poste de travail (formateur interne ou externe)					
					remplacer les lave-vaisselle familiaux ou lave-verres par des appareils plus performants					
					organiser des études de poste de travail dans les structures où cela est nécessaire	oui	Assistant de prévention	court terme - de 3 mois	0,00 €	réalisée partiellement
					si inutilisées, supprimer les hottes d'aspiration, sinon, les mettre plus haut					
qualité de l'air	16	9	1	9	mettre en place les mesures permettant de respecter les obligations en matière de qualité de l'air intérieur	oui	Assistant de prévention	long terme + de 6 mois	250,00 €	réalisée partiellement
amiante	7	15	0,5	7,5	DTA à demander en mairie ou à effectuer pour les structures où un doute subsiste					
					Pour Aubure, amiante repéré. Vérifier la mise en œuvre des mesures de protection sinon les mettre en œuvre ou supprimer les matériaux concernés. Si maintien : organiser un contrôle et une routine tous les 3 ans					
manutention et port de charge	15	6,5	1	6,5	supprimer le stockage sur les armoires	oui	responsables unité	court terme - de 3 mois	0,00 €	réalisée partiellement
					réguler le stockage	oui	responsables unité	court terme - de 3 mois	0,00 €	réalisée partiellement
					communication sur les bonnes pratiques de port de charges et de stockage	oui	Assistant de prévention		0,00 €	réalisée totalement
					appliquer les principes de stockage et de manutention	oui	responsables unité	court terme - de 3 mois	0,00 €	
					information gestes et postures et formation PRAP					
					utiliser du matériel de manutention pour déplacer les charges(chariot, diable …)	oui	responsables unité	court terme - de 3 mois	0,00 €	
					si besoin acquérir du matériel de manutention					
					ne pas s'exposer inutilement aux dangers (port des enfants par exemple)	oui	responsables unité	court terme - de 3 mois	0,00 €	
					adapter le matériel aux agents (selon leur taille, leur âge, ...)					
					organiser des études de poste afin de travailler l'ergonomie des postes de travail					
					vérifier avec la société de nettoyage, qui est en charge de remettre le mobilier qu'elle a déplacé et respecter le cahier des charges	oui	responsables unité	court terme - de 3 mois	0,00 €	
chute d'objets	16	6,25	1	6,25	désencombrer les structures et les armoires, supprimer le stockage en hauteur	oui	responsables unité	long terme + de 6 mois	0,00 €	réalisée partiellement
					appliquer et vérifier l'application des bonnes pratiques en matière de stockage	oui	Assistant de prévention	long terme + de 6 mois	0,00 €	réalisée partiellement
					éviter l'exposition en limitant au maximum le stockage en hauteur.	oui	responsables unité	long terme + de 6 mois	0,00 €	réalisée partiellement
					éviter l'exposition en limitant les manipulations de mobilier au strict nécessaire	oui	responsables unité	long terme + de 6 mois	0,00 €	
					vérifier avec la société de nettoyage, qui est en charge de remettre le mobilier qu'elle a déplacé	oui	responsables unité	court terme - de 3 mois	0,00 €	réalisée partiellement
					communication/ information stockage	oui	Assistant de prévention		0,00 €	réalisée totalement
					supprimer le stockage vertical ou amarrer les objets	oui	responsables unité	long terme + de 6 mois	0,00 €	
intensité et complexité du travail	25	5,5	1	5,5	réorganiser autant que nécessaire pour monter en compétence (délégation, …)					
					utiliser/ encourager le TT lorsque possible (concentration favorisée)	oui	selon mission		0,00 €	réalisée partiellement
					fixer des créneaux d'indisponibilité si besoin	oui	responsables unité			
					engager lorsque nécessaire une concertation entre la PMI et la médecine du travail (EAJE)					
					trouver les protocoles ou l'organisation permettant une meilleure qualité de vie au travail (harmonisation, fractionnement des tâches ...)					
chute de plain pied	16	5,25	1	5,25	utiliser les chaussures antidérapantes proposer par la CCPR	oui	responsables unité	court terme - de 3 mois	0,00 €	réalisée partiellement
					mettre des tapis aux entrées des bâtiments pour essuyer les chaussures (éviter le sol glissant)					
					si présence d'escalier extérieur, vérifier les autorisations d'emploi de sel lors des épisodes de gel, sinon trouver une solution annexe					
					installer une signalisation dans les espaces rendus glissants lors des épisodes climatiques particuliers					
					si besoin installation de nez de marche antidérapant, vérifier leur vétusté					
					vérifier l'utilisation des EPI et des panneaux sol glissant	oui	responsables unité	court terme - de 3 mois	0,00 €	réalisée partiellement
					supprimer tous les objets, toutes les installations inutiles ou cassées pouvant causer une chute (bordures bétons cassés, palettes, ...)					
					diviser les espaces selon les activités pour éviter les interactions et les chutes					
					vérifier les installations de rangement, installer des étagères ou des crochets autant que nécessaire					
interactions usagers de la route	14	5,25	1	5,25	vérifier l'utilisation des EPI et leur état	oui	responsables unité	court terme - de 3 mois	0,00 €	réalisée partiellement
					communication / information aux habitants en lien avec la commune concernant le stationnement sur les trottoirs					
					acquisition de sacs à dos fluos ou de sur sacs fluos					
Ambiance thermique	10	5,1	1	5,1	Limiter l'exposition					
					Assurer une ventilation manuelle ou mécanique de l'office et des locaux					
					installation d'une climatisation si nécessaire					
					installation de solution d'ombrage/ store/ volet …					
					assurer la révision/ entretien du chauffage					
					développer la végétalisation et l'ombrage des cours si nécessaire					
					mettre en place un autocontrôle et un entretien régulier des VMC (bouches, grilles...)					
Exigence émotionnelle	25	5	1	5	encourager les temps de réflexion et d'analyse					
					anticiper les changements et les accompagner pour ne pas les subir					
					formation CVN - gestion des usagers difficiles					
					poursuite des formations libérer les talents					
produits chimiques, émissions, déchets	16	5	1	5	vérifier la stricte application des FDS et du PMS	oui	responsables unité	court terme - de 3 mois	0,00 €	
					poursuivre les formations					
					supprimer les produits non fournis par la collectivité	oui	responsables unité	court terme - de 3 mois	0,00 €	
					vérifier le stockage avec bac de rétention et en installer si besoin	oui	Assistant de prévention	long terme + de 6 mois	0,00 €	
					réduire au maximum les stocks	oui	responsables unité	long terme + de 6 mois	0,00 €	
					remplacer les produits dangereux par moins dangereux					
agression	16	4,7	1	4,7	installation ou vérification du bon fonctionnement d'une sonnette et d'un visiophone à l'entrée des bâtiments					
					installation d'un bouton d'alerte ou d'un système d'alerte					
					effectuer un exercice anti intrusion/ confinement dans toutes les unités de travail					
					définir un protocole PPMS					
					formations CNV/ gestion des usagers difficiles					
					formation / information self-défense		Assistant de prévention		2 500,00 €	
					respecter et vérifier la stricte application des protocoles d'accès (Vigipirate)					
routier	15	4,25	1	4,25	rappel concernant le respect du code de la route					
					limiter l'exposition au risque : favoriser les réunions en visio, éviter les déplacements					
					formation bus pour les personnels concernés					
					vérifier le respect des protocoles et des règlementations transport d'enfant					
incendie	15	4,2	1	4,2	poursuivre les mises en conformité autant que nécessaire					
					supprimer les affichages en surcharge	oui	responsables unité		0,00 €	
					poursuivre la formation du personnel et le maintien des acquis et des compétences	oui	Assistant de prévention		1 500,00 €	
					réguler et organiser les stockages	oui	responsables unité		0,00 €	
autonomie au travail	17	4	1	4	favoriser les prises d'initiative pour l'organisation des agents					
					encourager les formations des agents					
					encourager les agents à développer des projets pour utiliser leurs compétences					
rapports sociaux au travail dégradés	21	3,5	1	3,5	outils de communication interne					
					organiser plus de réunions d'équipe					
					poursuivre la démarche de management ouvert et collaboratif					
					proposer en remplacement, du personnel formé (si possible), afin d'envoyer un message positif sur le métier et la formation des agents					
					Eviter, lorsque cela est possible, d'envoyer des mails négatifs groupés, qui ne s'adressent en réalité qu'à quelques agents si ils sont clairement identifiés					
rayonnement	15	3,5	1	3,5	analyse décennale du radon					
					mise en place d'un outil de suivi du radon					

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20250626-2025_3_42-D

ergonomique	15	3,5	1	3,5	vérifier bonnes pratiques d'ergonomie (positionnement de l'écran)					
					éventuellement fournir des équipements informatiques moins rayonnants					
travail sur écran	24	3,5	1	3,5	appliquer et vérifier l'application des bonnes pratiques en matière d'ergonomie	oui	Assistant de prévention		0,00 €	réalisée partiellement
					installation d'un filtre antireflet, anti lumière bleue					
					proposer le double écran si demande des agents					
					vérifier l'existence de matériel plus performant					
Electriques	11	3,32	1	3,32	maintien des bonnes pratiques					
					débrancher les appareils non utilisés					
					assurer une veille de l'état des appareils					
chute de hauteur	15	3,25	1	3,25	éviter l'exposition en limitant au maximum les interventions en hauteur					
					formation du personnel à l'utilisation en sureté des escabeaux					
					protocole de travail en hauteur					
					dans les escaliers, installer des nez de marches antidérapants					
					information/ communication sur le travail en hauteur		Assistant de prévention		18 000,00 €	
					fournir du matériel plus adaptés et aux normes					
					interdire le travail en hauteur					
conflit de valeurs	22	3,25	1	3,25	mise en place ou multiplication de réunions ou temps d'analyse de pratiques					
					mise en place de temps de travail sur les valeurs et les qualités (guide de l'agent)	oui	Assistant de prévention		0,00 €	
					Pour un travail de qualité, organiser une réflexion globale sur l'adéquation entre locaux et effectifs					
horaires difficiles	24	3,25	1	3,25	communiquer autour du droit à la déconnexion et sur l'utilisation des réseaux sociaux	oui	Assistant de prévention		0,00 €	réalisée totalement
					définir dans chaque équipe les modalités d'utilisation des réseaux (WhatsApp par exemple) ainsi que la notion d'urgence					
					si besoin, "réglementer" l'utilisation au niveau de la collectivité					
					anticipation des besoins et des réunions (faciliter l'organisation personnel de l'agent)	oui	resoonsables unité		0,00 €	réalisée partiellement
					Pour les unités qui fonctionnent les week end ou le soir, définir des protocoles types pour les urgences habituelles					
conditions particulières	7	6	0,5	3	Limiter l'exposition					
					assurer une ventilation manuelle ou mécanique de l'office et des locaux					
					fourniture d'EPI adaptés					
insécurité de la situation du travail	23	3	1	3	lever les restrictions dans les unités sous le coup d'une fermeture administrative ou devant mettre en œuvre des prescriptions					
					anticiper les changements pour les absorber sans les subir (organisation, changement de poste, recrutement ...)					
					lever le doute le plus tôt possible sur les reconductions (ou absence) des contrats					
					organiser des temps d'échanges réguliers entre N+1 et N-1 lorsque le besoin est ressenti					
					développer un outil de communication interne (facilité de circulation de l'information - des explications - des changements ...)					
équipements et machines	11	2,85	1	2,85	vérification du port des EPI	oui	responsables unité	moyen terme de 3 à 6 mois	0,00 €	réalisée partiellement
					contrôle mensuel de l'état des équipement		responsables unité		0,00 €	
					formation interne des agents qui utilisent ces équipements (pour tout nouvel équipement)	oui	resoonsables unité		0.00 €	
lumière	2	8	0,25	2	lorsque nécessaire modifier l'éclairage pour rechercher la lumière la plus proche de la lumière naturelle	oui	service technique	long terme + de 6 mois		réalisée partiellement
					vérifier les solutions urbanistiques pour créer des fenêtres ou des ouvertures plus grandes (Bergheim)					
biologique/ pandémie	22	2	1	2	respect des protocoles, utiliser les EPI lorsque nécessaire	oui	coordination sanitaire	long terme + de 6 mois		réalisée partiellement
					limiter l'exposition, les contacts physiques					
					vérification de l'application des protocoles et des consignes	oui	responsables unité	court terme - de 3 mois	0,00 €	réalisée partiellement
					affichage gestes barrière					
					créer des "protocoles crises"					
					Développer un autocontrôle des matériels d'hygiène des mains et effectuer les réparations si nécessaire					
conditions climatiques	15	2	1	2	vérification technique des fenêtres et portes (étanchéité à l'air)	oui	responsables unité	moyen terme de 3 à 6 mois	0,00 €	réalisée partiellement
					fourniture d'EPI adapté aux conditions climatiques					
					aménager des espaces extérieurs ombragés					
					vérifier l'application des bonnes pratiques et des recommandations					
choc trauma	4	6	0,25	1,5	revoir l'aménagement des espaces et des circulations pour assurer des dégagements de 80cm minimum	oui	responsables unité	long terme + de 6 mois	0,00 €	réalisée partiellement
					prévoir des vestiaires ou un espace de rangement suffisant pour les affaires du personnel afin de désencombrer les locaux					
					remonter ou supprimer les objets dangereux (hotte ...)		service technique	long terme + de 6 mois	0,00 €	
					mettre une signalisation sur les objets dangereux ou les saillies	oui	responsables unité	long terme + de 6 mois		réalisée partiellement

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20250626-2025_3_42-D